

1. *Débitrice*: **Georges Rossini SA en liquidation**, c/o Georges Rossini, 1997 **Haute-Nendaz**
2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publication
4. *Remarques*: Sont également déposés:
  - les états des charges
  - la décision de l'administration de la faillite de ne pas introduire action en justice contre les fondateurs et les organes de la société

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en justice et demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse dans le sens de l'art. 260 LP au cas où l'ensemble des créanciers accepterait la proposition de l'administration de la faillite.

Office des faillites du district de Conthey  
1963 Vétroz

(00081403)